

L'instance unique des représentants du personnel (IRP) existe-t-elle toujours ?

Non. Les attributions de l'instance unique des représentants du personnel (IRP) sont confiées désormais depuis le ^{1er} janvier 2020 au comité social et économique (CSE).

Représentation du personnel dans l'entreprise



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00